

### Approvisionnements d'énergie—Loi

tiens à dire que les Albertains s'inquiètent vraiment de cette situation. Nous avons déclaré que nous sommes prêts à aider à la solution du problème par tous les moyens dont nous disposons. De fait, la sécurité de l'approvisionnement national préoccupe l'Alberta depuis nombre d'années. En 1959, puis en 1969 et de nouveau en 1973, le gouvernement de l'Alberta a tenté de convaincre le gouvernement fédéral de la nécessité de construire, dans l'intérêt national, un pipe-line vers Montréal. Par le passé, cette proposition n'a pas reçu un accueil favorable. Si un pipe-line desservant Montréal fonctionnait à l'heure actuelle, il serait possible d'éviter toute pénurie d'énergie dans l'Est.

Monsieur l'Orateur, nous avons de graves problèmes de transport et de fixation des prix, mais il serait possible de les résoudre grâce à la consultation fédérale-provinciale, pourvu qu'on puisse maintenir un climat de bonne volonté. Tout au moins, nous ne devrions pas penser à l'adoption du bill C-236 avant de connaître les résultats de la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie que les premiers ministres tiendront en janvier. Mon préopinant, le député de Joliette (M. La Salle), s'est étendu longuement sur ce point. L'atmosphère de cette conférence sera déterminante pour en arriver à des politiques et programmes fédéraux-provinciaux communs en matière d'énergie au Canada. Si le projet de loi est adopté avant la conférence, il favorisera plus la confrontation que la consultation laquelle s'impose impérativement pour résoudre les problèmes d'énergie.

● (2130)

Je crois que l'extrême coercition qui domine dans le bill C-236 ne pourrait se justifier que dans des circonstances exceptionnelles et ensuite devrait tenir compte de la justice. La question qui se pose est celle-ci: en l'absence d'une preuve irréfutable d'une situation d'urgence nationale, pourquoi le gouvernement veut-il se doter d'une telle chose qu'un office de répartition des approvisionnements d'énergie? Il existe une réponse à cela, une réponse fort troublante, c'est la prédilection que le gouvernement éprouve pour le pouvoir.

Avec le recul des événements, monsieur l'Orateur, nous savons que le gouvernement a réagi trop violemment lors de la crise d'octobre 1970, ce qui l'a amené à se doter de pouvoirs exceptionnels en invoquant la loi sur les mesures de guerre. Le gouvernement a foulé aux pieds les libertés individuelles et les droits civils. Il a exagéré la crise afin de pouvoir sauver le pays par des mesures dictatoriales. Beaucoup de députés ont regretté par la suite d'avoir accordé leur consentement à la loi sur les mesures de guerre. Si le public avait connu à l'époque la faible ampleur de la crise, il n'aurait jamais appuyé la suppression générale des droits civils.

Je vous signale, à vous monsieur l'Orateur et aux députés de la Chambre, que les propos que le gouvernement a tenus pour obtenir ces pouvoirs en 1970 ressemblent beaucoup à ceux qu'il tient aujourd'hui pour chercher d'autres pouvoirs. Le 16 octobre 1970, s'adressant à la Chambre au moment où il présentait la loi sur les mesures de guerre, le premier ministre a dit:

Le gouvernement reconnaît que les pouvoirs conférés par la loi sont beaucoup plus vastes que ne l'exige la situation actuelle, malgré la gravité des événements.

Puis il a continué en déclarant:

A ceux qui s'inquiéteront de l'étendue des pouvoirs que le gouvernement a assumés dans cette conjoncture, je ne puis qu'assurer ma sympathie pour l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent et je les félicite de l'avoir fait connaître. Toutefois, je me hâte de leur rappeler que le dossier de notre Parlement en matière de législation relative aux libertés individuelles garantit sans équivoque sa crédibilité et sa bonne foi.

[M. Roche.]

Nous savons de quelle crédibilité et quelle bonne foi a fait preuve le gouvernement durant les années qui suivirent. Puis-je vous signaler les mots employés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) en présentant ce bill la semaine dernière. Comme en fait foi la page 8442 du hansard, il a dit:

Malgré ses efforts, le comité technique est incapable d'informer le gouvernement de la mesure exacte dans laquelle seront réduites les livraisons internationales de pétrole brut au Canada. Néanmoins, il a recommandé que le gouvernement prévoit un déficit éventuel pouvant atteindre 20 p. 100 dans les régions qui dépendent des fournitures d'outre-mer.

Le gouvernement nous revient donc encore une fois avec une évaluation qui ne se fonde sur rien. En fait, on n'a pas indiqué en l'occurrence, les faits qui ont poussé le gouvernement en fin de compte à solliciter ces pouvoirs. En s'empressant de recourir inutilement aux pouvoirs extrémistes de 1970 le gouvernement nous contraint d'exiger qu'avant que nous lui en conférions de nouveau, à lui ou à l'une de ses commissions, il nous prouve qu'une crise existe réellement. Denis Smith, un des grands politologues du Canada, a ainsi résumé la situation:

Au moment de décider, quand il a eu à choisir entre la participation et l'exercice de l'autorité de l'État, le gouvernement Trudeau a toujours opté pour l'autorité.

Il y a une deuxième explication encore plus simple de la raison pour laquelle le gouvernement a présenté ce bill. Nous avons vu comment l'équilibre politique à la Chambre a fait que le gouvernement s'est orienté vers la gauche pour mettre sur pied une compagnie nationale des pétroles. Nous avons vu la vigueur de l'attaque du premier ministre contre son homologue de l'Alberta, M. Lougheed, à Vancouver vendredi dernier, où il l'a décrit comme un magnat du pétrole qui faisait chanter ses concitoyens. Nous avons vu le comportement étrange du premier ministre hier qui a rattaché l'attitude des députés de l'Alberta face à la question de l'énergie à, il faut l'avoir entendu pour le croire, la question linguistique.

Répondant à l'assurance que lui donnait le député de Peace River (M. Baldwin) que les députés de l'Alberta voulaient assurer l'approvisionnement en pétrole de l'Est, le premier ministre a dit: «...je me demande s'il pourrait inciter les députés albertains à souscrire à la politique du gouvernement en matière de bilinguisme.» Quand je me suis opposé à ce dénigrement des députés de l'Alberta qu'on qualifiait de fanatiques sur la question du bilinguisme, le premier ministre a répondu: «...aux yeux du Québec il est plus important pour lui que le Canada accepte la politique du bilinguisme que d'obtenir un gallon de pétrole de l'Alberta.» Le fait de rattacher le bilinguisme à l'énergie est un tour de passe-passe politique qui ne peut que diviser le Canada. En situant ainsi la question de l'énergie, le premier ministre a posé un geste indigne et irresponsable.

Au cours des derniers jours et des dernières semaines, monsieur l'Orateur, nous avons vu la stratégie d'isolement de l'Alberta prendre forme dans l'esprit du premier ministre et des êtres machiavéliques qui arpentent l'édifice de l'Ouest. Cette stratégie se résume ainsi: l'Alberta contre le Canada sur la question de l'énergie, l'Alberta contre le Québec sur la question linguistique, l'Alberta qui étouffe ou gêne les Maritimes, l'Alberta la brute, Trudeau le bon. Quel slogan électoral! Quel rêve! Ne soyons pas assez naïfs pour refuser de croire que le gouvernement actuel pourrait tenter de faire de cette idée un cheval de bataille en temps d'élection. Le gouvernement actuel use et abuse de l'unité nationale pour assurer sa propre survie politique.